

**Compte rendu  
de la réunion du Bureau métropolitain  
du jeudi 04 juillet 2019**

Le jeudi 04 juillet 2019, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND , Président de la Métropole, le vendredi 28 juin 2019.

Nombre de membres présents : 20  
Nombre de membres en exercice : 25

**Etaient présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Jean-Luc GALLIOT, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND  
Wilfried SCHWARTZ, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Bernard PLAT.

**Présentations :**

- Agence Régionale de Santé,
- Organisation de la gestion de crise en cas de risques d'inondations,
- Evolution du service commun de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

---

**B\_19\_07\_04\_001–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES DE LA METROPOLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** les subventions suivantes au titre du soutien de la Métropole aux associations culturelles et sportives, aux manifestations culturelles et sportives, aux associations concourants à l'exercice des différentes compétences de la Métropole :

**Associations culturelles et sportives :**

<b>Associations culturelles</b>	<b>Montant</b>
Chorale Contrechant	2 400
Orchestre d'Harmonie de Joué Lès Tours	6 000
Compagnie X-press	9 000

<b>Associations sportives</b>	<b>Montant</b>
Gymnastique Club Jocondien	16 000
Tennis Club Jocondien	22 000
US portugaise de Joué	12 740
US Joué les Tours Rugby	25 737
US Joué les Tours Handball	10 000
Joué les Tours Football Club Touraine	27 000
Avenir Sportif Jocondien Section Basket	23 000
BMX Club de Joué	2 000
Billard Club Jocondien	2 000
Club de Lutte de Joué les Tours	6 000
Joué Natation	2 000
Joué Volley Ball	4 000
Judo Club Jocondien	1 000
Union Cycliste de Joué les Tours	2 000
US de Joué les Tours Escrime	5 000
Boxing Sambo Joué Touraine	1 500
Tennis de Table de Joué les Tours	1 000

**Manifestations culturelles et sportives :**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>OBJET</b>	<b>Montant</b>
Comité des Oeuvres Sociales de Tours Métropole Val de Loire	50 ans du COS	4 563
Mairie de Saint-Pierre-des-Corps	Festival du livre ATULUÇA	5 000

**Sport haut niveau :**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>OBJET</b>	<b>Montant</b>
Tours Volley Ball	Résultats exceptionnels de la saison 2018-2019 : victoire de l'équipe masculine au Championnat de France et à la Coupe de France	30 000

**Associations exerçant des missions culturelles, de développement économique et d'enseignement supérieur :**

Compétence	Nom de l'association	Subvention 2018	Subvention 2019	Objet
Développement Economique	Initiative Touraine Val de Loire	28 500	28 500	La plateforme Initiative Touraine Val de Loire, fusion d'Initiative Touraine et d'Initiative Touraine Chinonais, accorde des prêts d'honneur à 0% aux créateurs et repreneurs d'entreprises afin d'augmenter la pérennité des entreprises. TML contribue au financement de cette plateforme, afin de lui permettre d'augmenter sensiblement le nombre de dossiers traités sur la métropole.
Développement Economique	CCI Touraine	4 560	4 560	TML soutient la CCI de Touraine pour la gestion du site internet "s'implanter en Touraine" <a href="http://www.simplanter-en-touraine.com">www.simplanter-en-touraine.com</a> qui permet la commercialisation des fonciers et des biens immobiliers situés en Touraine.
Enseignement supérieur apprentissage formation	Ecole supérieure d'arts et de design TALM	1 700 000 Fonctionnement	1 700 000 Fonctionnement	Convention pour la période 2019-2021. Participation au fonctionnement de la structure pédagogique.
		50 000 Investissement	50 000 Investissement	Participation au renouvellement du matériel et mobilier et participation aux projets d'envergure de l'école.
		25 000 Investissement	25 000 Investissement	Soutien au plan informatique et numérique de l'école.
Culture	Théâtre Olympia Centre dramatique national de Tours	80 000	72 234	Soutien à l'investissement

- **PRECISE** que le bénéficiaire de la subvention dont l'objet est « Subventionnement du 6ème Marathon Touraine Loire Valley en septembre 2019 à la demande de la commune de Berthenay » au titre des manifestations culturelles et sportives, votée au Bureau métropolitain du 6 mai 2019, est la Mairie de Berthenay et non l'association Touraine Loire Valley ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

**Vote à l'unanimité.**

**B\_19\_07\_04\_001.BIS-FINANCES - CPER 2015-2020 - CONVENTION POUR LE FINANÇEMENT ET LA MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA REHABILITATION DU BATIMENT VIALLE DE L'UFR DE MEDECINE A TOURS-AVENANT N°2.**

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation du bâtiment VIALLE de l'UFR de médecine à Tours,
- **AUTORISE** M. le Président ou M. le Vice-Président à signer l'avenant n°2 dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Délibération reportée.**

---

**B 19 07 04 003–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION D'APPLICATION DE PARTENARIAT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RECIPROCITE ANNEE 2019 - 2021.**

---

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de conclure un partenariat avec les Communautés de communes de l'Indre-et-Loire pour la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité du territoire ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Tours Métropole Val de Loire et les Communautés de communes de l'Indre-et-Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat avec les représentants des Communautés de communes d'Indre-et-Loire ;
- **DIT** que, les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B 19 07 04 004–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR LES OUTILS COUPANTS (CEROC) - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT.**

---

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention conclue avec l'Université de Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition ainsi que tout document s'y rapportant.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B 19 07 04 005–POLITIQUE ALIMENTAIRE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE PROXIMITE ET DE QUALITE.**

---

Rapporteur : Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Protocole d'engagement pour une restauration collective de proximité et de qualité annexé au Projet Alimentaire métropolitain,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le Protocole ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 006–INFRASTRUCTURES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative au prêt de matériels entre Tours Métropole Val de Loire et la Direction départementale des Territoires telle qu'annexée à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 007–INFRASTRUCTURES - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - RUE DE CHARCENAY - CONVENTIONS RELATIVES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Mairie à Saint-Cyr-sur-Loire et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 22 477,36 € pour le réseau de télécommunication et à 7 756,53 € pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 008–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 913M<sup>2</sup> DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie du domaine public métropolitain et de toute fonction de desserte ou de circulation assurées par une voie publique sise rue Etienne Cosson, pour une superficie de 913 m<sup>2</sup>, dont l'emprise est figurée au plan ci-annexé ;
- **APPROUVE** et **PRONONCE** le déclassement des parcelles précitées du domaine public métropolitain ;
- **AUTORISE** qu'il soit procédé au bornage ainsi qu'à l'ensemble des formalités urbanistiques et foncières nécessaires à la création d'une nouvelle parcelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou notariés afférents à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 009–ENERGIE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE CHAUFFERIE DE GYMNASES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de co-maitrise d'ouvrage délégrant à la commune de la Membrolle-sur-Choisille la maitrise d'ouvrage de la part métropolitaine des travaux de réhabilitation des chaufferies de gymnases pour un montant estimé à 27 615,62 € TTC, Tours Métropole Val de Loire s'engageant à payer l'intégralité des travaux à leur coût réel,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer la convention ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 010–ENERGIE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET NOTRE-DAME-D'OE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CHAUFFERIE DES GYMNASES KOBZIK ET BARC A NOTRE DAME D'OE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de co-maitrise d'ouvrage délégrant à Tours Métropole Val de Loire la maitrise d'ouvrage de la part communale des travaux de réhabilitation de la chaufferie des gymnases Kobzik et Barc dont le montant est estimé à 35 000€ TTC, la commune s'engageant à payer l'intégralité de la part communale des travaux à leur coût réel ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer la convention ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B 19 07 04 011–CULTURE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DES FRAIS DE BOUCHE ET DES FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'hébergement, les frais de bouche et les frais de transport des jurés professionnels du festival international du cirque en Val de Loire, dans la limite des plafonds présenté ci-dessus.
- **AUTORISE**, Monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que, les crédits sont inscrits au budget 2019 de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

**B\_19\_07\_04\_012-SPORT - APPROBATION DE L'AVENANT DE FORFAITISATION A LA CONVENTION DE GESTION DE L'EQUIPEMENT METROPOLITAIN DES BERCELLERIES AVEC LA COMMUNE DE JOUE-LES-TOURS.**

**Rapporteur :** Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** l'avenant de forfaitisation à la convention de gestion établie avec la Commune de Joué-lès-Tours.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer cet avenant de forfaitisation avec la commune.

**Vote à l'unanimité.**

**Le Directeur Général des Services,**



**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**